

ANNEXE (document « Critères de sélection FSE 2010 »)

Tableau récapitulatif des appels à projets et types d'actions par axes, mesures et sous-mesures

Axes / Mesures / Sous-mesures	Sélection
Axe 1 : Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques	
Mesure 1.1 : Anticiper et gérer les mutations économiques	
Sous-mesure 111 : Prévention des mutations économiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse à l'appel à projets axe 1 Type d'actions : Branches professionnelles : diagnostics ressources humaines, études prospectives, ... Pôles de compétitivité : valorisation des ressources humaines, recensement des compétences, de l'offre de formation, ingénierie de formations, ... Dans le cadre du CPER : Soutien aux filières en mutations accélérée et/ou en développement : démarche GPEC, valorisation des RH, ...
Sous-mesure 112 : Gestion prévisionnelle des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse à l'appel à projets axe 1 Type d'actions : Développement au sein des PME de démarches dynamiques de GPEC : diagnostics GPEC, référentiels métiers, outils de positionnement, transmission des savoirs, mutualisation des compétences, ...

Axes / Mesures / Sous-mesures	Sélection
Sous-mesure 113 : Mobilité et reclassement des salariés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse à l'appel à projets axe 1 Type d'actions : Priorité renforcée sur les publics (salariés privés de leur emploi ou en situation de précarité) et territoires susceptibles d'être fortement impactés par la crise économique Soutien aux actions visant le reclassement/ la reconversion/le maintien dans l'emploi de ces publics
Mesure 1.2 : Agir sur le développement des compétences par la formation tout au long de la vie	
Sous-mesure 121 : Apprentissage et alternance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse à l'appel à projets axe 1, en cohérence avec l'intervention du Conseil régional Type d'actions : Insertion des jeunes, accès et maintien dans l'emploi des adultes par des actions de promotion, de suivi renforcé et individualisé afin de réduire les taux de rupture, ...
Sous-mesure 122 : Vieillesse active	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse à l'appel à projets axe 1 Type d'actions : Appui aux dispositifs de maintien des seniors dans l'entreprise : bilans de compétences, entretiens professionnels de seconde partie de carrière, formations, VAE, amélioration des conditions de travail au travers de diagnostics GPEC, ...
Sous-mesure 123 : Accès des salariés à la formation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse à l'appel à projets axe 1 Types d'actions : Priorités aux salariés des PME / TPE les plus exposés au risque de rupture de leurs parcours professionnels : salariés faiblement qualifiés, confrontés à l'illettrisme, seniors, reconnus TH, ou occupant des emplois dans des filières impactées par la crise / en mutations accélérées / en fort développement

Axes / Mesures / Sous-mesures	Sélection
Sous mesure 124 : Validation des acquis de l'expérience	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse à l'appel à projets axe 1 Types d'actions : Soutien aux démarches collectives engagées par les entreprises et aux initiatives individuelles des salariés et des demandeurs d'emploi : actions d'information / de sensibilisation, actions d'accompagnement, actions de formation nécessaires à l'obtention de la certification visée,...
Mesure 1.3 : Création d'activité et esprit d'entreprise	
Sous-mesure 131. : Accompagnement des créateurs ou repreneurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse à l'appel à projets axe 1 Types d'actions : Emergence de projets Effort attendu pour projets en faveur des femmes créatrices et des implantations en ZUS Transmission reprise des TPE par des actions de sensibilisation, de mise en réseau et d'accompagnement spécifique de cédants et repreneurs salariés
Sous-mesure 132 : Professionnalisation des réseaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse à l'appel à projets axe 1 Types d'actions : Professionnalisation des salariés ou bénévoles des réseaux de création d'entreprises ou de tout organisme accompagnant des projets de création d'activité en émergence prioritairement ou ayant une valeur ajoutée forte dans le cadre d'une dynamique territoriale éprouvée

Axes / Mesures / Sous-mesures	Sélection
Axe 2 : Accès à l'emploi des demandeurs d'emplois	
Mesure 2.1 : Modernisation du service public de l'emploi	
Sous-mesure 211 : Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi non indemnisés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse à l'appel à projets axe 2 (211, 213 et 221) Types d'actions : Concentration des actions sur les demandeurs d'emploi de chômage de longue durée, et particulièrement sur les territoires parisiens et séquano-dyonisiens et sur les publics des ZUS
Sous-mesure 213 : Coordination des acteurs de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse à l'appel à projets axe 2 - 211, 213 et 221 Types d'actions : Fédérer et coordonner des compétences et des institutions autour du parcours de publics particulièrement fragilisés, touchés par la crise Favoriser la création de plates-formes territoriales ou sectorielles d'accompagnement (...)

Axes / Mesures / Sous-mesures	Sélection
Mesure 2.2 : Politiques actives du marché du travail	
Sous-mesure 221 : Actions de formation pour les demandeurs d'emploi, jeunes et adultes	<p>- Réponse à l'appel à projets axe 2 - 211, 213 et 221</p> <p>Types d'actions :</p> <p>Lutte contre les difficultés de recrutement, en priorité dans les domaines professionnels suivants : construction/ électricité électronique, mécanique et travail des métaux, maintenance, tourisme et transport, commerce, boulangerie pâtisserie;¹</p> <p>Actions spécifiques et exclusives en direction des demandeurs d'emploi seniors (..)</p>
Sous-mesure 222 : Amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail	<p>➤ Réponse à l'appel à projets axe 2 - 222</p> <p>Concentré exclusivement sur deux thématiques : sensibilisation égalité professionnelle, et conciliation des temps de vie par l'appui aux modes de gardes innovants, c'est à dire des actions ponctuelles, spécifiques, voire expérimentales.</p>

¹ Les domaines professionnels référencés sont issus d'une étude OREF/DRTEFP-SEPES

Axes / Mesures / Sous-mesures	Sélection
Axe 3 : Renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations	
Mesure 3.1 : Cohésion sociale	
Sous-mesure 311 : Accompagner les mesures de l'Etat pour renforcer la cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement de l'aide aux postes d'insertion ➤ Mesures d'accompagnement des personnes en contrats aidés ➤ Actions favorisant l'alternance « école et entreprise pour des publics de bas niveau qualification (« écoles de la deuxième chance »
Sous-mesure 312 : Appuyer les politiques des communes et des structures intercommunales dans la mise en œuvre des PLIE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Concentration des crédits selon une analyse de critères de contexte, de résultats et des critères financiers
Sous-mesure 313 : Appuyer les politiques d'insertion des départements	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement des bénéficiaires de minima sociaux
Mesure 3.2 : Inclusion sociale	
Sous-mesure 321 : Soutenir les publics ayant des difficultés particulières d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse à l'appel à projets axe 3 – 321 - public cible : sous main de justice et détenus ➤ Actions répondant au plan d'action de lutte contre l'illettrisme
Sous-mesure 322 : Lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce	Actions sélectionnées exclusivement par les GIP académiques avec un ciblage attendu sur les zones urbaines sensibles et par les territoires répondant à l'appel à projets urbain intégré « In Europe »

Axes / Mesures / Sous-mesures	Sélection
Mesure 3.3 : Lutte contre les discriminations	
<p>Sous-mesure 332 : Agir sur les publics résidant dans les zones urbaines sensibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse à l'appel à projets axe 3 - 332 <p>Types d'actions :</p> <p>Favoriser des actions spécifiques liées à l'emploi qui visent au développement économique, à l'insertion et à l'emploi dans une logique de remise à niveau des individus et des territoires ;</p> <p>Stimuler et favoriser le développement des chantiers d'insertion dans les ZUS et dans les ZFU ;</p> <p>Renforcer la professionnalisation des bénéficiaires des structures par l'activité économique implantées dans les territoires prioritaires (remise à niveau, formation à visée pré qualifiante et qualifiante) en soutenant en priorité l'accès et l'accompagnement des femmes peu qualifiées vers des parcours de professionnalisation dans des métiers porteurs et diversifiés.</p> <p>Développer l'apprentissage du français exclusivement à visée professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actions sélectionnées par les territoires répondant à l'appel à projets urbain intégré « In Europe »)

Axes / Mesures / Sous-mesures	Sélection
Axe 4 : Capital humain, mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales	
Mesure 4.1 : Capital humain : offre de formation et système d'orientation	
Sous-mesure 411 : Innovations et adaptations pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Actions sélectionnées par le Conseil régional et les GIP académiques
Sous-mesure 412 : Mesures d'ingénierie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Actions sélectionnées par le Conseil régional et les GIP académiques <p>Types d'actions : Le développement des expérimentations, formations de formateurs, outils de transfert de compétences, d'innovation et de technologies</p>
Mesure 4.2 : Développer les partenariats, la mise en réseau et les initiatives locales pour l'emploi et l'inclusion	
Sous-mesure 422 : Professionnalisation et mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse à l'appel à projets : Dispositif local d'accompagnement (DLA) <p>Types d'actions :</p> <p>Actions « passerelle » entre le milieu fermé et le milieu ouvert ;</p> <p>Accompagnement renforcé et individualisé ;</p> <p>Développement d'un réseau de partenaires d'entreprises, d'associations et institutions ;</p> <p>Actions de lutte contre les discriminations à l'embauche ;</p> <p>Actions de formation courtes d'accès à l'emploi sur des secteurs en tension</p>

Axes / Mesures / Sous-mesures	Sélection
Sous-mesure 423 : Initiatives locales : renforcer l'accès aux financements européens des petits porteurs de projets associatifs	➤ Un organisme intermédiaire (OI) - ARDEVA – sélectionné pour la période 2008-2011